



## Règlements pour la Conférence 2018

32ième congrès annuel de MFO (FMO), 27-30 septembre 2018  
Hilton Toronto Airport Hotel & Suites, Mississauga, ON

**For a list of the Conference Rules and Regulations in English, please see pages 3-4 of this document**

### Règlements généraux de la Conférence 2018 de MFO:

Mise à jour: 18 juillet 2018

1. Tous les participants à la Conférence doivent être délégués inscrits ou titulaires de bracelet, comme suit: Le grand public peut assister aux vitrines officielles seulement, avec l'achat d'un bracelet au bureau d'inscription. Bracelet titulaires ne sont pas autorisés à accéder à tous les autres activités de la Conférence.
2. Tous les délégués à la Conférence et les détenteurs de bracelet acceptent de respecter toutes les règles et règlements de la Conférence MFO et l'hôte de la conférence Hôtel (Hilton Toronto Airport Hotel & Suites, ci-après dénommée l'«Hôtel»), actuellement en vigueur et qui peuvent raisonnablement être modifiée à partir de temps à autre. Conférence de règles et règlements peuvent être consultés sur le site Web MFO à [www.folkmusicontario.ca/ripefractionpilgrim/wp-content/uploads/2018/07/Conf\\_Rules\\_2018FR-EN.pdf](http://www.folkmusicontario.ca/ripefractionpilgrim/wp-content/uploads/2018/07/Conf_Rules_2018FR-EN.pdf). Hôtel règles et règlements peuvent être obtenus en communiquant avec l'Hôtel.
3. Tous les délégués à la Conférence doivent porter un badge de délégué pour accéder aux activités officielles de la Conférence (quelque chose figurant dans l'annexe de la Conférence) et doit garder l'insigne visible en tout temps. Tous les détenteurs officiels bracelet vitrine doit porter le bracelet pendant toute la durée où ils assistent à des vitrines officielles.
4. Tous les délégués à la Conférence et les détenteurs de bracelet d'accord pour permettre MFO d'utiliser des photos, vidéos, et / ou des clips audio pris d'entre eux lors de la Conférence des fins promotionnelles, d'archives et / ou documentaire.
5. L'affichage de posters et de matériel promotionnel ne seront autorisées que dans des zones désignées. Affiches et matériel promotionnel dans les zones non-désignés seront enlevés et jetés.
6. Pas d'alcool que ce soit, est autorisé dans les couloirs, hall d'entrée, cages d'escalier ou de l'Hôtel. Non-fumeurs de toute nature est autorisé dans l'Hôtel.
7. Aucun déchet ne doit être jeté ou déposé dans les corridors ou escaliers : ceci peut être un risque pour la sécurité et les incendies. Si des sacs de poubelle supplémentaires sont requis, veuillez communiquer avec la réception de l'hôtel.
8. MFO et l'Hôtel se réservent le droit de suspendre les privilèges de tout et de tous les délégués titulaires et les détenteurs de bracelet pour des actions considérées par eux à enfreindre une des règles et des règlements. La décision de la direction de l'Hôtel et / ou la gestion MFO, à l'égard de toute violation des règles, est définitive et obligatoire pour toute délégués à la conférence, les participants et leurs invités.

### Règlements spécifiques des spectacles privés et des présentateurs lors de la Conférence 2018:

1. Tout présentateur se doit de respecter et se conformer aux règlements généraux de la Conférence ([www.folkmusicontario.ca/ripefractionpilgrim/wp-content/uploads/2018/07/Conf\\_Rules\\_2018FR-EN.pdf](http://www.folkmusicontario.ca/ripefractionpilgrim/wp-content/uploads/2018/07/Conf_Rules_2018FR-EN.pdf)).
2. **La préférence pour les salles sur les planchers de musique de l'hôtel sera donnée aux présentateurs qui sont membres de FMO. Les salles d'exposition privées ne seront offertes que pour un engagement de deux nuits. Le présentateur sera responsable de payer pour la location de la salle pour le vendredi et le samedi soir.**
3. Des frais additionnels de 160,00\$ plus TVH seront facturés par MFO, au-delà du coût de la salle de l'Hôtel, pour couvrir les coûts administratifs et afin de soutenir les spectacles privés. Ce financement aidera à la production et la publication d'un programme des performances offertes, assurera la présence obligatoire d'un

service de sécurité et au support nécessaire des bénévoles à l'étage Musique. De plus, cela vous permettra d'obtenir un 1/8-page espace publicitaire gratuit dans le programme de la Conférence (ou la valeur équivalente).

4. Les spectacles privés ne pourront débuter avant 23h30 le vendredi 28 septembre 2018 et 23h30 le samedi 29 septembre 2018. Et toutes performances devront se terminer avant 3h00 le jour suivant. Il ne doit y avoir de spectacles privés durant le jour.
5. **TOUS les spectacles privés sont ACOUSTIQUES. Les systèmes de sonorisation (y compris les systèmes de micros vocaux!) et batteries (TOUT instrument à percussion sur pied) ne sont pas permis dans les spectacles privés. L'utilisation de percussions à main / tambour joué avec brosses à batterie est autorisé à condition qu'il ne perturbe pas les autres spectacles privés ou dérange les autres usagers ou les clients de l'Hôtel. Les amplificateurs pour les claviers électroniques, basses électriques et les pédales du 'loop' de guitare peuvent utiliser dans le seul but d'entendre un signal au niveau de la voix non amplifiée humaine. Le pouvoir discrétionnaire du présentateur est nécessaire et attendu. Les niveaux de volume sont soumis à la discrétion de MFO et de la direction de l'Hôtel: leurs décisions sont définitives dans tous les cas. Si le niveau de volume dans n'importe quelle pièce spectacle privé est jugée déraisonnable, l'hôte et / ou artiste (s) de jeu sera donnée à un avertissement pour baisser le volume, et dans le cas de non-respect, la salle sera fermée sans recours.**
6. **Toute pancarte ou annonce imprimée peut être affichée SEULEMENT SUR LES ÉTAGES MUSICALES de l'hôtel d'accueil, là où se dérouleront les spectacles privés. Seul le RUBAN DE PEINTRE sera permis sur toute surface. AUCUN AFFICHAGE ne sera permis dans les ascenseurs.**
7. Le présentateur devra effectuer un dépôt pour dommages de 300,00\$ en argent comptant ou par carte de crédit lors de son enregistrement de chambre, ce dépôt lui sera remboursé à son départ après inspection de la chambre et qu'aucun dommage ne soit constaté et qu'aucun frais supplémentaire d'entretien ménager ne soit jugé nécessaire. Le dépôt sera entièrement remboursé que si l'entretien ménager et l'entretien technique de l'hôtel n'ont pas à effectuer de tâches supplémentaires à leur travail habituel suite au passage et à l'utilisation de la chambre par le présentateur.
8. Le démontage et/ou le déplacement de meubles est interdit dans toutes les chambres de l'hôtel assignées. Le présentateur sera responsable de n'importe quels dommages causés à sa chambre et/ou à l'hôtel. MFO ne sera pas tenu responsable d'aucun honoraire, dépense, ou dommages liés dans de tels cas.
9. Heure de départ est 12h00. Des sanctions peuvent s'appliquer après cette heure, à la discrétion de l'Hôtel.
10. **Seuls les artistes inscrits pour la conférence pourront présenter leurs spectacles privés.** Le Présentateur se doit de s'assurer que tous les artistes de spectacles privés soient bel et bien enregistrés pour la conférence avant d'en faire la publicité dans n'importe lequel des outils publicitaires de la conférence et/ou avant leur performance. Tous les autres participants doivent être enregistrés au plus tard le jour de leur spectacle privé. Veuillez communiquer avec MFO pour tout renseignement concernant les frais et les conditions d'enregistrement. Les spectacles privés sont uniquement ouverts aux délégués de la conférence et non pas au grand public.
11. Le présentateur consent à indemniser et à tenir MFO, ses officiers, agents, ses salariés et ses assureurs non-responsables de toute responsabilité, perte, ou dommage dont MFO pourrait souffrir suite à toutes réclamations, demandes, frais, jugements ou n'importe quelle responsabilité lui étant attribué en raison des actions et/ou de la négligence du présentateur, de ses artistes en spectacles, de ses agents, de ses salariés, de ses bénévoles, des invités, de ce présentateur. Le Présentateur doit reconnaître la responsabilité de ses actes et de ceux de ses subalternes et invités.
12. Le Présentateur reconnaît que MFO n'aura aucune responsabilité quant aux dépenses et frais effectués par le présentateur que ce soient les inscriptions, la publicité, le transport à l'hôtel, les commissions, l'hébergement et n'importe quels coûts de production de ses spectacles privés et/ou autres coûts de présence ou de participation à la Conférence. Tous les coûts mêmes ceux associés à la présence du présentateur et/ou à sa participation à la conférence seront de sa seule responsabilité.



## 2018 Conference Rules and Regulations

32nd Annual FMO Conference, Sept. 27-30, 2018  
Hilton Toronto Airport Hotel & Suites, Mississauga, ON

### 2018 FMO General Conference Rules:

Updated: July 18, 2018

1. All participants in the Conference must be registered delegates or wristband holders, as follows: The general public may attend the Official Showcases only, with the purchase of a wristband at the Registration Desk. Wristband holders are NOT permitted to access any other Conference activities.
2. All Conference delegates and wristband holders agree to abide by all rules and regulations of FMO Conference and the Conference host Hotel (Hilton Toronto Airport Hotel & Suites, referred to below as the "Hotel"), presently in effect and which may be reasonably amended from time to time. Conference rules and regulations may be found on the FMO website at [www.folkmusicontario.ca/ripefractionpilgrim/wp-content/uploads/2018/07/Conf\\_Rules\\_2018FR-EN.pdf](http://www.folkmusicontario.ca/ripefractionpilgrim/wp-content/uploads/2018/07/Conf_Rules_2018FR-EN.pdf). Hotel rules and regulations may be obtained by contacting the Hotel.
3. All Conference delegates must wear a delegate badge to access official Conference activities (anything listed in the Conference Schedule) and must keep the badge visible at all times. All official showcase wristband holders must wear the wristband for the entire time that they attend the official showcases.
4. All Conference delegates and wristband holders agree to allow FMO to use photos, videos, and/or audio clips taken of them at the Conference for promotional, archival and/or documentary purposes.
5. The display of posters and promotional materials will only be allowed in designated areas. Posters and promotional materials found in non-designated areas will be removed and discarded.
6. No alcohol whatsoever shall be allowed in hallways, lobby, or stairwells of the Hotel. No smoking of any kind is permitted in the Hotel.
7. No garbage is to be placed in hallways or stairwells; this is a fire and safety hazard. If extra garbage bags are required, contact the Hotel front desk.
8. FMO and the Hotel reserve the right to suspend privileges of any and all delegates and wristband holders for actions deemed by them to contravene any of the rules and regulations. The decision of the Hotel management and/or FMO management, with respect to any contravention of the rules, shall be final and binding on any conference delegates, participants and their guests.

### 2018 FMO Conference Private Showcase Presenter-Specific Rules:

1. The Presenter shall be bound by all of the General Conference Rules, found at [www.folkmusicontario.ca/ripefractionpilgrim/wp-content/uploads/2018/07/Conf\\_Rules\\_2018FR-EN.pdf](http://www.folkmusicontario.ca/ripefractionpilgrim/wp-content/uploads/2018/07/Conf_Rules_2018FR-EN.pdf).
2. **Preference for rooms on the Hotel music floors will be given to Presenters who are members of FMO. Private showcase rooms will only be offered as a two-night commitment. The Presenter will be responsible for paying for the room rental for both Friday and Saturday nights.**
3. A \$160.00 plus HST fee will be charged by FMO, over and above the cost of the Hotel room, to cover the administrative costs of supporting the Private Showcases. Such support will include the production and publication of a Private Showcase schedule, the provision of floor monitors on the Music Floors and a complimentary 1/8-page ad space in the Conference Program (or equivalent value in larger ad).
4. Private Showcases will not start before 11:30pm on Friday, September 28, 2018 and 11:30pm on Saturday, September 29, 2018 and all performances will end no later than 3:00am the following day. There will be no daytime Private Showcases at the FMO Conference.

5. **ALL PRIVATE SHOWCASES ARE ACOUSTIC.** P.A. systems (including vocal mics!) and drum kits (i.e., ANY drum on a stand) are NOT permitted in Private Showcases. Hand percussion / a hand-held drum with brushes is permitted provided it does not disrupt any other Private Showcases or disturb any other patrons or guests of the Hotel. Electronic keyboards, electric basses and guitar pedal loops may use amplifiers with the sole intent of hearing a signal at the level of the unamplified human voice. The presenter's discretion is required and expected. Volume levels are subject to the discretion of FMO and the Hotel. Their rulings are final in all cases. If the volume level in any Private Showcase room is deemed to be unreasonable, the host and/or artist(s) playing will be given ONE warning to lower volume, and in the event of non-compliance, the room will be SHUT DOWN without recourse.
6. Posters may be displayed **ONLY ON THE MUSIC FLOORS** of the host hotel, where the Private Showcases take place. **PAINTER'S TAPE** is the **ONLY** material with which they may be affixed to surfaces. **NO POSTERING** is allowed in the elevators.
7. The Presenter will be required to pay a damage deposit of \$300.00 cash or credit card at check-in for his/her room which shall be returned to the Presenter upon departure after his/her room has been inspected to ensure no damage or additional cleaning fees will be required. Should Housekeeping or Maintenance not have to undertake any unnecessary tasks outside of their normal housekeeping and maintenance duties, as a result of the Presenter's stay, the deposit will be fully refunded.
8. Dismantling or removing furniture is prohibited in all assigned guestrooms. Smoking is prohibited in all assigned guestrooms. The Presenter will be responsible for any damages caused to his or her room and/or the Hotel. FMO shall not be liable for any fees, expenses, or damages related to such.
9. Checkout time is 12:00 noon. Penalties may apply after that time, at the discretion of the Hotel.
10. **Only artists registered for the conference may perform in Private Showcases.** The Presenter will be responsible for ensuring that all Private Showcase artists are registered for the conference prior to placing advertising regarding the Private Showcase artists in any conference materials and/or before performing. All other participants must be registered for, at minimum, the day of their Private Showcase. [Please contact the FMO office for registration and rate information.] Private Showcases are only open to conference delegates and not to the general public.
11. The Presenter agrees to indemnify and hold FMO, its officers, agents and employees, and insurers harmless from any and all liability, loss, or damage FMO may suffer as a result of any and all claims, demands, costs, judgments, or any liability whatsoever due to the actions and/or negligence of the Presenter, the Presenter's showcasing artists, the Presenter's agents, employees, volunteers, guests, or invitees. The Presenter acknowledges that he/she is responsible for ensuring that the attendees at his/her Private Showcases abide by these rules and regulations while they are in attendance.
12. The Presenter agrees that FMO shall have no responsibility for any of the Presenter's costs of registration, advertising, transportation to the venue, board, and lodging, and any production costs of its Private Showcases, and/or any other costs of attending and participating in the conference. All such costs and any other costs associated with the Presenter's attendance and/or participation in the conference will be the Presenter's responsibility.

# Déclaration D'égalité

Le fait d'avoir les mêmes opportunités est basé sur la valeur fondamentale d'égalité et de respect mutuel pour tous les membres et collègues de la Musique Folk de l'Ontario. Toute conduite qui porte atteinte à la dignité de l'un de ces individus ou groupes nous blesse tous.

La Musique Folk de l'Ontario se donne le devoir de renforcer l'organisation en établissant une culture fondée sur les principes de respect mutuel, de coopération, d'inclusion et de compréhension. Ces principes vont lier notre communauté et renforcer nos relations au sein de l'industrie de la musique, afin d'accroître notre capacité et notre volonté commune de travailler ensemble sur des préoccupations qui nous concernent toutes et tous.

Les activités de la Musique Folk de l'Ontario sont des endroits où la discrimination et le harcèlement n'existent pas. La Musique folk de l'Ontario ne tolérera aucune forme de harcèlement, de traitement de faveur ou de discrimination dues à un handicap, à l'âge, au sexe, à la religion, à la race, à la langue, au physique, à l'orientation sexuelle, à l'ethnicité ou à l'origine nationale. La Musique folk de l'Ontario ne saurait excuser un comportement ou toute forme de communication qui pourrait chercher à détruire la valeur fondamentale mentionnée ci-dessus, à laquelle chaque individu ou groupe a droit.

La Musique Folk de l'Ontario entreprend de s'assurer que ses règlements, politiques et pratiques reflètent notre engagement envers l'égalité, le respect et la dignité pour tous.

# Equality Statement

Equal opportunity is based on the fundamental value that all Folk Music Ontario members and colleagues are equal and deserve mutual respect. Any conduct that undermines the dignity of any individual or group hurts us all.

Folk Music Ontario is committed to strengthening the organization by building a culture that is founded on the tenets of mutual respect, cooperation, inclusiveness and understanding. These tenets will bind our community and strengthen our relationships within the music industry to increase our joint capacity and willingness to work together on shared concerns.

Folk Music Ontario activities are discrimination and harassment-free zones. Folk Music Ontario will not tolerate harassment, preferential treatment or discrimination in any form arising as a consequence of a member's disability, age, gender, religion, race, language, physicality, sexual orientation, ethnicity, or national origin. Folk Music Ontario will not condone behavior or any form of communication that may undermine the stated fundamental value that each individual or group is entitled to.

Folk Music Ontario undertakes to ensure that its governing by-laws, policies and practices reflect our commitment to equality, respect and dignity for all.